

# COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D'AZUR

Réunion du Conseil Communautaire  
Séance du 10 juin 2016 à 18h

## PROCES-VERBAL

### Introduction

Tout d'abord le Président souhaite faire part de son émotion suite à l'accident de la route survenu quelques heures avant dans les Gorges du Cians au Moulin de Rigaud et qui a conduit au décès d'une femme pompier volontaire de Valberg.

Ensuite, le Président adresse ses félicitations à Denise Leiboff, élue nouvelle présidente de l'association des communes pastorales de PACA lors de l'assemblée qui s'est tenue à St-André des Alpes. 22 communes d'Alpes d'Azur sont déjà adhérentes.

Enfin, le Président indique qu'il présentera en fin de séance le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Communauté de Communes et remercie Alexandra Ardisson du SICTIAM pour sa présence à cet effet. Il ajoute qu'il a procédé avec Philippe Tabarot, Vice-Président de la Région délégué aux transports, à la signature d'une convention de partenariat entre les Chemins de fer de Provence et le Sictiam pour le développement des usages numériques.

### **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2016**

Adopté à l'unanimité

### **2) Rapport des décisions prises par le Président par délégation du Conseil**

Signature des lots 1, 2 et 3 du marché en procédure adaptée avec GINGER CEBTP pour la mise œuvre d'un agenda d'accessibilité programmée dans le cadre du groupement de commandes avec les communes pour les montants suivants :

- Lot 1 : 29 450 €
- Lot 2 : 48 010 €
- Lot 3 : 28 610 €

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président précise que la mission comprend le diagnostic, les préconisations et estimations des travaux ainsi que les dossiers de dérogation.

## **FINANCES**

### **3) Répartition du FPIC 2016**

Le Président rappelle que le Conseil avait convenu à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire en décembre 2015, puis lors du vote du Budget 2016, d'affecter la totalité du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à l'intercommunalité cette année encore.

L'enveloppe qui a été notifiée pour 2016 s'élève à 489 731 €. Elle représente une augmentation de 90 000 € par rapport à 2015 et est insuffisante pour couvrir la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 119 107 €, soit une chute de 42% entre 2015 et 2016.

Ces crédits permettent de financer le train de vie de la Communauté de Communes sur le fonctionnement général et la gestion des services : écoles, petite enfance, aide à domicile...

Aussi, le Président remercie les maires et conseillers communautaires pour leur solidarité permettant le maintien de la recette du FPIC dans son intégralité à la communauté de communes pour 2016.

Le Maire de Toudon souhaite savoir si les écoles pourront bénéficier de cette recette. Le Président explique que le FPIC permet de maintenir le niveau d'intervention dans le domaine scolaire et rappelle qu'il s'est battu aux côtés du Maire de Toudon pour la réouverture de la 2<sup>nde</sup> classe.

Le Maire de Puget-Théniers accepte le principe de solidarité mais rappelle que la commune de Puget-Théniers a investi 1 000 000 € pour le stade de foot qui profite à tous les jeunes et finance une partie du fonctionnement de l'abattoir. Il souhaiterait que la Communauté de Communes intervienne. Le Président indique que rien n'est exclu mais qu'il est déjà difficile d'assumer le fonctionnement des compétences actuelles et qu'il faudra intégrer le coût de la Nouvelle Maison de Santé Pluri-professionnelle de Roquestéron.

Adoptée à l'unanimité

### **4) Décision modificative du budget n°1**

Il s'agit d'intégrer les nouveaux programmes en délégation de maîtrise d'ouvrage ou d'ajuster les montants des anciennes opérations.

Adoptée à l'unanimité

## **PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE**

### **5) Convention de mise à disposition du stade du Savé avec la commune de Puget-Théniers**

Dans le cadre de la reprise des activités de l'association « La Clef des Champs », Alpes d'Azur a intégré les clubs jeunes de Villars-sur-Var et Puget-Théniers. Ces animations Jeunesse se déroulent 1 à 2 fois par mois le vendredi soir. Afin de conclure leur année, les jeunes de ces clubs, de 12 à 15 ans, ont prévu une journée au stade de Puget-Théniers le samedi 18 juin autour d'activités sportives, notamment du Bubble Foot.

Aussi, le Président invite le Conseil à approuver la convention de mise à disposition gratuite du stade du Savé avec la Commune de Puget-Théniers.

Adoptée à l'unanimité

### **6) Convention de mise à disposition du minibus du lien des chômeurs pour les activités enfance jeunesse**

Il s'agit ici de renouveler la convention multipartite mise en place par l'ancienne CCVA pour la mise à disposition du bus de l'association « Le lien des chômeurs » au profit des acteurs associatifs intervenant dans le champ de la compétence Enfance Jeunesse.

Adoptée à l'unanimité

### **7) Convention de mise à disposition du minibus de la Communauté de Communes Alpes d'Azur aux associations**

Dans le cadre du transfert des activités de la « Clef des Champs », la Communauté de Communes a repris le minibus afin de maintenir les navettes qui permettent de rapatrier les enfants de Puget-Théniers et Touët-sur-Var à l'accueil de loisirs du mercredi à Villars-sur-Var.

Pendant les vacances scolaires de l'été, le Président propose de le mettre à disposition des associations, en particulier la Maison des Enfants qui assurera un pré-accueil à Pierrefeu et emmènera les enfants au centre de loisirs à Roquestéron.

Adoptée à l'unanimité

**8) Convention avec le SIV pour la gestion de la crèche de Valberg - année 2016**

Comme les années précédentes, le Président propose de renouveler la convention de gestion de la crèche de Valberg. En effet, cet équipement étant complètement intégré à la station avec ses particularités (accueil des enfants des saisonniers, forfait crèche-école de ski pour les tous petits, label Famille Plus...), le Syndicat Intercommunal de Valberg en a la charge. Il s'agit donc pour Alpes d'Azur de conventionner dans le cadre de la compétence Enfance Jeunesse.

Egalement, le Président rappelle que le CEJ jusqu'ici porté par le SIV sera intégré au contrat Alpes d'Azur par un avenant.

Adoptée à l'unanimité

**9) Convention avec la CAF pour la micro-crèche de Villars-sur-Var**

Toujours dans le cadre des suites de la reprise des activités de l'association la Clef des Champs, le Président propose d'approuver la convention d'objectifs et financements pour la micro-crèche de Villars-sur-Var. Celle-ci nous permettra d'encaisser les montants dits « de prestations de service » versées par la CAF au titre de cet établissement d'accueil de jeunes enfants. Egalement, il s'agit de conventionner pour l'accès et l'usage CAF Partenaires.

Adoptée à l'unanimité

**ECOLE ET PERISCOLAIRE**

**10) Convention de mise à disposition de locaux pour la Maison des Enfants pendant l'accueil de loisirs de cet été**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la gestion du centre de loisirs de l'été à Roquestéron a été confiée à l'association la Maison des Enfants. Il y a donc lieu de prévoir une convention de mise à disposition de l'école à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

### **11) Groupement de commandes pour la maintenance des chaufferies**

Dans le cadre du travail de mutualisation mené par nos services, je vous propose d'accepter la création d'un groupement de commandes porté par le Syndicat Intercommunal de Valberg pour la maintenance des chaufferies des écoles.

Six écoles sont concernées : Ascros, Guillaumes, Puget-Théniers, Touët-sur-Var, Valberg et Villars-sur-Var.

Adoptée à l'unanimité

## **ENVIRONNEMENT**

### **12) Convention TEPCV**

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) a été lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à inciter à des actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales.

Un partenariat pour le programme LEADER comportant déjà une ambition pour la transition énergétique a été lancé avec le Parc Naturel Régional des Pré-Alpes d'Azur. Dans cette continuité, le Président propose avec Eric MELE d'approuver le programme TEPCV selon les orientations suivantes

- 1** Doter le territoire d'une **ingénierie dédiée à TEPCV** dont le rôle sera :
  - a.** D'assurer une mise en œuvre efficace et rapide des opérations concrètes de la stratégie TEPCV de la Communauté de Communes Alpes d'Azur et du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ;
  - b.** De lancer au niveau de la Communauté de Communes Alpes d'Azur un **Plan Climat Air Energie Territorial volontaire**
  - c.** De mettre en place la **Réserve Internationale de Ciel Etoilé** pour une rénovation cohérente de l'éclairage public en faveur de la biodiversité nocturne. Cette action est envisagée en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Pré-Alpes d'Azur et le Parc National du Mercantour

- 2 Développer la mobilité décarbonée. Vous avez tous été consultés pour vous inscrire dans cette démarche vous octroyant des financements pour l'achat de véhicules électriques.
- 3 Créer des bâtiments publics exemplaires en matière de consommations d'énergies : deux écoles d'Alpes d'Azur feront l'objet d'une rénovation. Pour compléter le financement TEPCV sur ces travaux, je vous invite à approuver la demande de subvention auprès du Département
- 4 Favoriser l'investissement participatif dans les énergies renouvelables : cette action est menée par le PNR

Le Vice-Président délégué à l'Environnement rappelle qu'en 2014 Alpes d'Azur avait été classée « territoire en devenir » et a été déclarée éligible depuis. Il s'agit d'une belle opportunité.

Adoptée à l'unanimité

## **DEVELOPPEMENT LOCAL - PAYS**

### **13) Opération façades**

La Communauté de Communes Alpes d'Azur et le Pays Vallées d'Azur Mercantour se sont engagés pour la construction durable et l'amélioration de l'attractivité du territoire, objectifs inscrits au Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) 2015-2017.

Les communes du Pays Vallées d'Azur Mercantour disposent de centres historiques riches en patrimoine architectural remarquable qui, du fait de difficultés financières, ou de la carence de certains propriétaires privés, tend à se dégrader, voire à disparaître lors de réhabilitations non contrôlées.

Afin de permettre une réappropriation des centres anciens, d'améliorer le cadre bâti et la performance énergétique des bâtiments ainsi que de permettre un développement touristique et l'attractivité des villages du territoire, le Pays Vallées d'Azur Mercantour propose de réaliser une étude globale pré-opérationnelle préalable au lancement d'opérations « Façades », dont l'objet serait :

- Rappel historique des origines de chaque commune
- Typologie et une classification du bâti
- Charte de recommandations architecturales
- Propositions de prescriptions spécifiques (ouvertures, menuiseries, balcons ...)
- Critères d'intégration à respecter pour la réhabilitation des façades commerciales

- Recensement des décors peints, teintes de coloration et harmonies
- Repérage cadastral pour chacune des communes avec estimation du coût par zone et définition des priorités et des modalités du règlement de l'opération en fonctions des budgets mobilisables.

Cette étude, réalisée sur l'ensemble des 34 communes du Pays, permettra par la suite à ces dernières de développer si elles le souhaitent des opérations d'incitation et d'aide à la rénovation des façades à destination des propriétaires privés.

Le coût de l'étude « Opération Façades » s'élève à 24 931€ TTC. Le Président propose au Conseil de solliciter l'aide du Conseil Régional à hauteur de 70% du montant total du projet, soit 17 451,70€ TTC.

Charles-Ange Ginésy remercie le Président du Pays Vallées d'azur Mercantour pour l'investissement de ce dernier dans tous ces dispositifs car les financements sont de plus en plus difficiles à trouver. Ce dernier ajoute que l'opération « Façades » a 2 vocations :

- Conforter l'identité de l'intercommunalité par la qualité architecturale (visée touristique)
- Rénover le bâti des propriétaires privés et publics

Le Maire de Puget-Théniers indique que l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France ABF doit être sollicité. Le Président de l'intercommunalité explique que toutes les contraintes sont prises en compte et le Président du Pays rappelle que ce travail se fait en partenariat avec ABF, DDTM, CAUE...

Adoptée à l'unanimité

#### **14) Convention pour la coopération des Pays autour des Chemins de Fer de Provence**

Le Président rappelle que, conscients de l'importance que revêt la ligne des Chemins de Fer de Provence pour le développement de leurs territoires, les Pays Vallées d'Azur Mercantour, A3V et Dignois se sont associés dans un projet de coopération pour valoriser la ligne de train. Ce travail partenarial a déjà permis de lancer : le système commun et informatisé APIDAE, la production des contenus pour les audioguides intégrés dans l'application pour smartphone des Chemins de Fer de Provence, la participation au salon des territoires...

Désormais, les Pays entendent développer une stratégie de valorisation touristique de la ligne de train avec les offices de tourisme et travailler à la création d'un guide du Routard « Destination Train des Pignes » et d'outils autres de promotion des villes et villages traversés par la ligne.

Dans ce cadre et afin de financer l'animation et la poursuite de la mise en œuvre du projet commun d'avril 2016 à décembre 2016, les Pays ont sollicité l'aide du Conseil Régional à hauteur de 80% du montant prévisionnel du budget de coopération, estimé à 45 000 € TTC. L'autofinancement est partagé entre les 3 partenaires, soit une part de 3000 €.

Le Président en profite pour saluer le travail de Montagnes Paysannes qui a ouvert un point de vente collectif à l'ancienne Maison de Pays et ajoute qu'il souhaite que l'expérience d'autopartage réalisée sur Valberg soit déployée à plus grande échelle. Le Maire de Villars-sur-Var évoque la possible fermeture du service de la messagerie par les Chemins de Fer de Provence ; il convient de rester vigilant.

Adoptée à l'unanimité

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **15) Création d'un poste de chargé de mission TEPCV**

Dans la cadre de la convention TEPCV, des crédits sont accordés pour l'animation de ce programme. Aussi, le Président propose la création d'un poste de chargé de mission TEPCV qui aurait principalement deux missions :

- La mise en place d'un Plan Climat Energie Volontaire
- Le lancement de la Réserve Internationale Ciel Etoilé, en partenariat avec le Parc National du Mercantour et le Parc Naturel Régional des Pré-Alpes d'Azur qui participeront à l'autofinancement

Adoptée à l'unanimité

### **16) Modification de postes et mise à jour des effectifs**

Le Président propose de modifier les postes suivants :

- Le poste d'ingénieur territorial suite à la réussite du concours correspondant d'un agent
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux, passant de 2<sup>nde</sup> classe à 1<sup>ère</sup> classe, suite à la réussite de l'examen professionnel de 2 conducteurs de bennes

Pour prendre en compte l'ensemble de ces modifications, il est nécessaire de mettre à jour du tableau des effectifs.

Le Président ajoute qu'il a présidé dans l'après-midi une réunion du Comité Technique afin d'y présenter le bilan social de la communauté de communes. La corde est très

serrée sur l'encadrement (catégories A et B). Il souhaite que le train des élus fonctionne avec le train de l'administration. Il invite donc tous les Vice-présidents et tous les présidents de commissions à être réactifs, à programmer des réunions avant la plénière. Il rappelle que le Vice-Président assure, sur sa délégation, la représentation du Président et agit sur le fond des dossiers. Le Président de commission préside des réunions thématiques, organise les débats et maîtrise le bon déroulement des réunions.

Le maire de Villars-sur-Var souhaiterait que le bureau soit de nouveau réuni et qu'il y ait plus de concertation politique. Le Président rappelle que la formation du Bureau s'est révélée inopérante : 21 personnes rassemblées qui évoquaient chacune leurs problèmes particuliers mais pas de décision prise en fin de réunion. Il demande à tous de développer une vision communautaire. Le travail en petits groupes est souvent plus efficace et des commissions mixtes peuvent être organisées sur des sujets transversaux. Il rappelle qu'il a donné instruction à la Directrice Générale des Services pour que les services se mettent à la disposition des élus. Enfin, il ajoute que les mails ne peuvent être que des alertes qui ne permettent pas de bien échanger et, pour ce qui le concerne, invite les élus à l'appeler par téléphone lorsqu'ils rencontrent une difficulté. Le nombre important de mails qu'il reçoit ne lui permet pas d'y répondre.

Adoptée à l'unanimité

### **17) Convention de mise à disposition du chargé de mission fonds européens au SIV**

Suite à la création du poste animateur Leader à mi-temps et Fonds Européens à mi-temps dont le recrutement a été lancé, le Conseil avait convenu que cette deuxième mission serait partagée entre la Communauté de Communes et le Syndicat Intercommunal de Valberg afin d'en mutualiser les coûts.

Aussi, le Président propose d'accepter la mise à disposition de cet agent au SIV pour 25% du temps de travail.

Adoptée à l'unanimité

## **18) Convention de disponibilité pour formation des Sapeurs-pompiers volontaires avec le SDIS**

Au sein des effectifs de l'intercommunalité, plusieurs agents assument des missions de Sapeurs-pompiers volontaires. Ce statut est réglementé et, afin de se conformer aux règles relatives à leurs droits à formation, le Président propose d'accepter la mise en place d'une convention avec le SDIS des Alpes-Maritimes prévoyant la participation de ces agents intercommunaux à des actions de formation. Le plafond est fixé à 5 jours par an et par agent.

Adoptée à l'unanimité

## **TRAVAUX-AMENAGEMENT NUMERIQUE**

### **19) Modification de la composition de la CAO**

Suite à la réforme des marchés publics (ordonnance du 23 juillet 2015 et décret du 25 mars 2016), la composition de la CAO de tous les EPCI doit comporter 5 membres depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, indépendamment de la présence ou non d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Aussi, ce changement réglementaire impacte Alpes d'Azur et il convient de délibérer pour modifier le nombre de membres de la commission. Actuellement, la CAO est composée de la façon suivante :

- Président : Charles Ange GINESY
- Membres : Roger CIAIS, Charles DURANDY, Christian BELZ
- Suppléants : Marc BELVISI, Jean-Paul CRULLI, René GILDONI

Aussi, le Président propose de faire monter deux suppléants dans le groupe des titulaires et de nommer de nouveaux suppléants pour la composition suivante :

- Président : Monsieur Charles-Ange GINESY
- Membres titulaires : Messieurs Roger CIAIS, Charles DURANDY Christian BELZ, Marc BELVISI et René GILDONI

- Membres suppléants : Mesdames Nicole BERTOLOTTI et Valérie GEVRESSE, Messieurs Christian FRISETTI, Jean-Pierre DAVID et Jean-Paul CRULLI.

Adoptée à l'unanimité

## **20) Groupement de commandes marché levés TOPO**

L'ancienne CCCV participait au groupement de commandes porté par le Syndicat Intercommunal de Valberg pour le marché de Levés Topographiques. Là encore, ce dispositif permettra de rationaliser les coûts. Aussi, le Président propose de renouveler le groupement de commande.

Adoptée à l'unanimité

## **DELEGATIONS DE MAITRISE D'OUVRAGE**

- 21) Ascros : assistance administrative pour les travaux de réaménagement et de mise aux normes de l'auberge communale de la place
- 22) Ascros : isolation du logement communal de Rourebel
- 23) Ascros : extension du chapiteau communal
- 24) Auvare : aménagement d'un gîte rural (gros œuvre et couverture)
- 25) La Croix-sur-Roudoule : réfection du réseau AEP et surface de la rue du Château
- 26) Malaussène : dotation cantonale d'aménagement 2016
- 27) Péone : dotation cantonale d'aménagement 2016
- 28) Saint-Léger : dotation cantonale d'aménagement 2016
- 29) Saint-Léger : assistance administrative pour le schéma directeur d'assainissement
- 30) Sallagriffon : dotation cantonale d'aménagement 2016

Adoptée à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Domiciliation de l'Association des Communes Pastorales présidée par Denise Leiboff au siège de la Communauté de Communes Alpes d'Azur. Acceptée par le Conseil.  
Le Maire de Villeneuve d'Entraunes a été invité par la gendarmerie à signaler les difficultés rencontrées avec les patous, qui pourront être présentés devant un vétérinaire comportementaliste. La Présidente de l'Association des Communes Pastorales demande aux maires de l'informer de ce type de difficultés.
- Concernant le déploiement des compteurs Linky, la Maire de Lieuche demande de laisser les communes libres de leurs choix.
- Le Maire de Sigale évoque la problématique des repas du centre de loisirs de Roquestéron. Le Président indique qu'il y a eu un manque de communication de la part des services et qu'une réunion de la commission Enfance jeunesse sera organisée semaine suivante.
- S'agissant de la fermeture de la gendarmerie, le maire de Villars-sur-Var indique que le référé suspensif n'a pas été instruit et que le Tribunal Administratif a renvoyé l'affaire vers le Conseil d'Etat.

## **AMENAGEMENT NUMERIQUE**

Le Président présente le déploiement de la fibre optique sur la Communauté de Communes Alpes d'Azur. L'ensemble du territoire sera entièrement couvert d'ici 2021 et la vallée du Moyen Var est la première concernée.

Il rappelle que la participation d'Alpes d'Azur était initialement prévue à hauteur de 1 600 000 € sur 7 ans soit une annuité de 228 571 €. Cependant, grâce à la solidarité du Département qui apporte une enveloppe supplémentaire de 200 000 € par an, la contribution de l'intercommunalité a été réduite à 28 571 €. Le Maire de Thiéry adresse ses remerciements pour la connexion de sa commune dès 2016.

Le Maire de Pierlas expose les problèmes rencontrés sur sa commune avec le téléphone : même les numéros d'urgence étaient hors service. Le Directeur des collectivités locales à Orange lui a indiqué que ces problématiques étaient liées au fait qu'il n'y a pas de contrat d'entretien des NRAZO avec Alpes d'Azur. Le Président

explique qu'il joue sur la confusion car les NRAZO concernent les connexions internet et n'ont rien à voir avec la téléphonie.

La séance est levée.